



PREFET DE LA MAYENNE

Laval, le - 7 DEC. 2020

Madame, Monsieur,

L'Etat et Laval-Agglomération, la ville de Laval avec les partenaires du contrat de ville (caisse d'allocations familiales de la Mayenne, conseil départemental, chambres consulaires, bailleurs sociaux, services publics de l'emploi, etc) renouvellent pour 2021 l'appel à projets en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Les constats opérés lors de l'élaboration du contrat de ville en 2015 restent d'actualité. Il convient toutefois de prendre en considération les conséquences de la crise sanitaire et socio-économique que nous connaissons, à la fois en adaptant les modes d'intervention aux protocoles en vigueur et en intégrant les nouvelles difficultés des habitants. La volonté « d'aller vers » les publics est ainsi renforcée.

Seront privilégiés les projets structurants qui ont une réelle plus-value dans les quartiers prioritaires. Les priorités de la programmation pour 2021 seront l'emploi et la jeunesse.

L'appel à projets s'appuie sur les trois piliers du contrat de ville : cohésion sociale, habitat/cadre de vie et emploi/développement économique. Il vise à faire émerger et soutenir des initiatives permettant de faire levier sur les politiques de droit commun ou de s'inscrire en complémentarité avec celles-ci.

Les porteurs de projets proposeront des actions s'inscrivant dans ces priorités avec une volonté **«d'aller vers»** les habitants concernés. **Les modalités relatives à la mobilisation des publics devront être explicitées précisément ainsi que les partenariats engagés.**

Vous voudrez bien **prendre contact, en amont du dépôt de votre dossier**, avec les personnes en charge de chaque pilier comme spécifié dans la note de cadrage jointe qui précise les priorités et les modalités à respecter pour la transmission des projets.

La demande de subvention se fait en deux étapes :

1. L'envoi du dossier par courriel sur le CERFA n°12156*05 ainsi que l'annexe financière jusqu'au 20 janvier 2021 (et tout document utile à la compréhension de l'action)
2. A l'issue de son instruction et de sa validation par les partenaires, vous serez invité à le saisir sur le site suivant : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le vice-président de Laval Agglomération
chargé de la politique de la ville,

Patrice MORIN

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture
de la Mayenne

Richard MIR

